



VOLUME XV.—No. 20

OTTAWA, ONT., AOUT 1910.

Abonnement \$1.00 par an

La Tuberculose

La tuberculose décime la population du globe. Elle est un fléau qui, à la sourdine, accomplit son œuvre néfaste de destruction. Dans tous les pays du monde, on cherche à se prémunir contre elle. La science lui fait une lutte énergique. Cependant, le mal, loin de diminuer, gagne du terrain chaque jour. Aussi importe-t-il, puisqu'il est quasi impossible de le guérir, de le prévenir.

Il incombe aux sociétés de secours mutuels de répandre les saines notions hygiéniques susceptibles d'enrayer la marche de la consommation, amaigrissement progressif qui précède la mort dans la plupart des maladies chroniques et surtout dans la phtisie pulmonaire. En effet, la tuberculose fait de nombreuses victimes dans l'armée des mutualistes, abrège la durée moyenne de la vie humaine et inflige des pertes considérables aux sociétés mutuelles.

La phtisie pulmonaire est contagieuse. Soit négligence, soit ignorance, le peuple ne sait pas prévenir un mal qui ronge l'humanité dans ses sources vitales en tranchant sans pitié le fil de jeunes existences. Chez les déshérités de la fortune surtout, la tuberculose fait des victimes, parce qu'elle trouve dans le milieu où ils vivent un endroit propice où se propager, et parce que, incapables de se pourvoir de soins nécessaires, ceux qu'elle atteint tombent comme des épis coupés à leur base.

Mieux vaut empêcher un ennemi d'entrer dans une place que de l'en déloger ensuite. Comme la phtisie n'annonce pas sa venue, ne révèle pas sa présence, et permet par là à celui qui en est atteint d'en répandre les germes, la tâche n'est pas facile de la battre en brèche. Il n'y a pas encore de serum capable de produire des résultats tangibles chez les tuberculeux. Dès lors, il ne reste plus que l'hygiène.

Mais, l'hygiène est à la fois un grand médecin et un grand remède. Air pur, nourriture saine, habitudes régulières, culture physique, voilà tout autant de facteurs puissants pour conserver la santé, la préserver, la fortifier. La nature est toujours plus puissante que la science; le fait est que la science s'attache plutôt à briser les entraves qui empêchent l'action de la nature qu'à guérir elle-même.

Dans sa première période, la tuberculose peut être guérie par l'air frais, le soleil et un régime raisonné de travail champêtre. Voilà ce qui ressort d'expériences de plusieurs années faites à la maison de cure de Brompton, Angleterre.

Lorsqu'un consommateur s'en repose sur les directeurs de ce sanatorium de son retour à la santé, ils lui prescrivent d'abord un repos complet jusqu'à ce que sa température ait été à l'état normal pendant quelques jours. On lui impose alors son premier travail au dehors: il consiste à marcher tranquillement dans la campagne. Peu à peu, le malade est astreint à une marche plus longue, puis à un travail manuel facile d'abord et plus ardu à mesure que ses forces, sous l'action bienfaisante du soleil et de l'air pur, augmentent.

Il existe à Brompton une discipline sévère, que tous trouvent douce parce qu'elle les arrache au tombeau. Ne doit-on pas en conclure que les personnes qui sentent en elles les germes de la consommation devraient s'imposer elles-mêmes un traitement qui se résumerait dans les mots suivants: régime régulier, air abondant, travail champêtre?

CHARLES LECLERC.

Le Bonheur et la Mutualité.

L'humanité, après des siècles et des siècles de recherches incessantes, n'a pas réussi à trouver le bonheur. Chaque jour de sa longue vie, elle a dû reconnaître la vérité de la parole du poète:

Ici-bas, la douleur à la douleur s'enchaîne,
Le jour succède au jour, et la peine à la
peine.

Il lui est arrivé de temps à autre de se laisser tromper par le faux brillant de quelques existences. Son illusion a toujours vécu "ce que vivent les roses, l'espace d'un matin." Vite, il lui a fallu redire avec Racine:

Le bonheur des méchants comme un
torrent s'écoule.

Et le poète italien a écrit avec raison qu'au fond de tout plaisir il y a de l'amertume. Chaque fête doit finir. La seule perspective de cette fin est déjà un poison qui gâte le plaisir même.

On a dit, et certes il y a un peu de vrai dans l'assertion, que le bonheur résidait dans la satisfaction du devoir accompli. Ce bonheur n'a rien d'absolu. Il est relatif. Jamais il n'est proportionné à l'effort que nécessite l'accomplissement du devoir. Aussi, la vertu est belle moins par la récompense qu'elle comporte en soi que par celle qu'elle promet. N'empêche que l'on doive, pour vivre dans un bonheur relatif, accomplir le plus de bien possible. L'homme riche et puissant a beau étaler un grand luxe, éblouir ses semblables, susciter l'envie, il n'impose jamais le silence à la voix intérieure qui lui reproche sans cesse ses faiblesses, grandes et petites.

Par contre, simple de manières et modeste d'apparat, le pauvre entend avec un légitime orgueil sa conscience lui rappeler ses bonnes actions.

Faire le bien, c'est être heureux soi-même et travailler au bonheur de l'humanité.

Reste à signaler les moyens de faire le bien. Ils sont légion. D'eux-mêmes, ils se présentent à l'esprit à chaque instant de la vie. Dans sa sphère propre, tout homme, pourvu que le cœur lui en dise, est à même, continuellement, de rendre service à autrui et de mettre la main à l'œuvre du bien-être de l'humanité.

D'ailleurs, la mutualité est là qui lui dit: "Je suis le bien!" Grâce à elle, il peut, sans effort apparent, sans sacrifice coûteux, sans application constante, faire le bien continuellement. Il lui suffit de se joindre à une société de secours mutuels. Alors, il participe au bien accompli par cette société. En raison de l'axiome "l'union fait la force", et grâce à la coopération, ce bien atteint des proportions colossales. Que de veuves et d'orphelins soustraits à l'indigence! Que de malades, de vieillards et d'invalides arrachés à la misère! Que d'énergies vivifiées, de courages relevés, d'espérances suscitées! Que de querelles éteintes, de dissensions apaisées, de rancunes évitées! Par la mutualité se répand et s'impose le précepte de l'Évangile: "Aimez-vous les uns et les autres." Bannir la souffrance de notre planète, telle n'est pas sa présomption. Mais, elle soutient qu'il est possible de la diminuer, de l'atténuer, de la désarmer.

CHARLES LECLERC.

L'âge de notre Société.

De toutes les sociétés mutuelles du Canada et des Etats-Unis, l'Union St-Joseph du Canada est celle qui a été fondée la première. En effet, elle est née le 22 mars 1863, tandis que la Société des Artisans Canadiens-français et la "Royal Arcanum" n'ont été fondées qu'en 1877. De même, les Forestiers Canadiens, les Chevaliers de Colomb et les Forestiers Catholiques sont de fondation postérieure à l'Union St-Joseph du Canada.

On invoque, en certains milieux, ce prétexte pour prétendre que l'Union St-Joseph du Canada devrait compter autant de membres que les Forestiers Indépendants, les Forestiers Catholiques ou les Forestiers Canadiens.

C'est faire usage d'un argument déloyal. Il est vrai que l'Union St-Joseph du Canada est la plus ancienne des sociétés mutuelles, mais il est également vrai qu'avant 1895 elle n'était qu'une société locale, connue sous le nom de l'Union St-Joseph d'Ottawa. En 1895 seulement, elle a subi une réorganisation complète et a étendu son champ d'action. Pratiquement, elle n'a donc que quinze ans d'existence, et on a tort de lui demander de produire un bilan aussi avantageux que celui de ses sœurs âgées de vingt-cinq et trente ans.

Coût d'administration.

Les chiffres sont éloquentes.

Encore faut-il, souvent, ne pas en abuser et surtout ne pas les citer à tort et à travers.

Ainsi, parce que les dépenses d'administration de l'Union St-Joseph du Canada se chiffrent à \$2 52 *per capita*, certaines gens prétendent que la Société n'est pas administrée avec économie.

C'est faire montre d'une piètre compétence en pareille matière.

On oublie que, dans le chiffre total des dépenses d'administration de l'Union St-Joseph du Canada, est inclu le coût de l'administration des succursales, c'est-à-dire des conseils et bureaux. Ces succursales, dans les autres sociétés, sont maintenues au moyen d'un prélevé spécial. Aussi, dans le bilan des dites sociétés, le coût de l'administration ne comporte que les dépenses du bureau-chef. De là, un chiffre apparemment moins élevé.

Soit dit pour mettre trêve à l'illusion des esprits que l'administration de l'Union St-Joseph du Canada coûte cher.

Par monts et par vaux.

LI/RE A LIRE

Vient de paraître le rapport officiel des séances du Congrès d'Education des Canadiens-français d'Ontario. Il s'agit d'un magnifique volume de 360 pages avec 23 gravures hors texte. Le tout est sur papier de première qualité.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce livre intéressant et instructif. En le feuilletant, on saisira la situation vraie faite aux Canadiens-français dans l'Ontario et on se rendra compte du travail gigantesque accompli par le Congrès d'Education. Plusieurs discours, prononcés au Congrès et insérés dans le volume-souvenir, méritent d'être étudiés et médités par tous les hommes sérieux.

On peut se procurer ce volume pour la modique somme de 50 centins, en s'adressant à l'Association d'Education, édifice de l'Union St-Joseph du Canada, Ottawa.

Lisez-le et faites le lire à vos amis.

LE CONGRES DE LA TEMPERANCE.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler du Congrès de la Tempérance, qui sera tenu à Québec du 31 août au 4 septembre.

Il nous fait plaisir de donner aujourd'hui le programme de ce Congrès.

Il y aura cinq commissions :

- 1° *L'enseignement anti-alcoolique.*
A l'école, dans les Sociétés, dans la famille, dans la paroisse.
- 2° *L'alcool et la législation.*
Etude des lois et règlements, Prohibition, Octroi des licences, Répression des fraudes.
- 3° *L'alcool et la science médicale.*
Apéritif, Digestion, Système nerveux, Tuberculose, Maladies internes, etc.
- 4° *L'alcool et la morale.*
Effets de l'usage de l'alcool, Pureté des mœurs, Blasphème, L'intempérance et la famille, L'intempérance, plaie sociale par criminalité.
- 5° *L'alcoolisme et ses conséquences économiques.*
L'alcoolisme et la richesse privée, L'industrie, La richesse publique, Les statistiques.

SOYONS AMIS!

Une divergence d'opinion a dégénéré en véritable animosité chez nos sociétés-sœurs des Etats-Unis, l'Union St-Jean-Baptiste et les Canado-Américains. C'est regrettable. Au lieu de travailler dans la con-

corde et l'harmonie, ces deux sociétés méritantes, mais humaines et douées de quelques petits défauts, se font une guerre qui pourrait bien résulter dans leur effondrement à toutes les deux.

A notre sens, les sociétés canadiennes françaises, partout où elles sont, doivent s'entraider et non se chicaner.

Le devoir des Canado-Américains et de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est de se dire mutuellement : "Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie."

Tableau d'Honneur

Recrutement en Juillet.

J. H. Bélanger, Hull	55
Jos. Hudon, Ottawa	29
Jos. F. Durocher, Ottawa	28
M. A. Ménard, Ottawa	17
L. J. Bourdon, Ottawa	15
Jos. Lemire, St-Henri, Montréal	14
J. O. Leroux, Coteau Station	13
G. J. Tessier fils, Québec	11
F. X. Julien, Lambton	10
Nestor Wallot, Valleyfield	9
Art. Landry, N.-D. du Lac	9
J. B. Neveu, Ste-Anne No 93	7
E. Kirouack, St-Rédempteur	7
J. E. Boivin, Cap Chat	6
J. P. Ouellette, Thessalon	5
Chs. Chénier, Arnprior	5
Jos. St-Denis, Montréal	5
J. F. A. Gatién, Viauville	4
E. Montreuil, Fassett	4
Jos. Guay, Shawinigan Falls	4
H. Gauthier, Rockland	3
Albert Boulet, Québec	3
J. E. L'Heureux, Lac Tortue	3
J. A. N. Mercier, Ottawa	3
Chas Mailly, Québec	3
I. Michaud, Bic	3
Alfred Dery, Beauport	2
Nap. Chatelain, Curran	2
W. Dery, Beauport	2
E. Villeneuve, Calumet	2
Naz. Demers, St-Gilles	2
M. L. Parent, Tessierville	2
J. W. Gagnon, St-Bruno de Guigues	2
Eud. Paulin, N.-D. des Laurentides	2
Eug. Labelle, Ottawa	2
Fr. Malette, Arnprior	2
J. C. C. Morin, Chaudière Jonction	2
O. Larrivée, Ste-Luce	2
C. Ménard, Hawkesbury	1
M. Bontrout, Walkerville	1
W. C. Rowe, St-Jean-Baptiste, Ottawa	1
Jos. Labelle, Masham	1
J. M. Robert, St-André Avellan	1
C. O. Poirier, Pointe Gatineau	1
D. Raymond, Hintonburg	1
J. B. P. Michaud, Whitney, Ont.	1
L. Bordeleau, St-Séverin	1
C. Roy, Massey	1
J. H. Lefebvre, St-Pierre les Becquets	1
Oscar Godard, Rapide de l'Original	1
J. P. Enright, Rochonville	1
Nap. Gratton, Cobalt	1
Bélonie Lévesque, Sayabec	1
Félix Labatte, Victoria Harbor	1
Ant. Ladouceur, Buckingham	1
Raymond Mercier, Windsor Mills	1
J. P. Samson, Lévis	1
Théophile Leclerc, Roberval	1
Thos. Maheu, Crenville	1
A. B. Chartrand, St-Anicet	1
T. Garceau, Sorel	1
J. A. Allard, Brompton	1
J. F. Moore, St-Romain	1
Chas Leclerc, Ottawa	1
Elz. Labbé, St-Benoit	1
I. Arcand, Ste-Elizabeth, Montréal	1
Jos. Dyotte, Montréal	1
W. Robert, St-Alexis des Monts	1
J. E. Landriault, Ripon	1
Art. Bissonnette, Fournier	1
Jos. Leduc	1
A. J. Rochon, Lac aux Saumons	1
H. Michon, Montmagny	1
Eug. Guimond, Soo, Ont.	1
P. E. Lortie, Ste-Agathe des Monts	1
Wm Dupuis, Embrun	1

Wilfrid Tessier, St-Casimir	1
L. E. Racicot, Ville-Marie	1
Ludger Proulx, Rivière du Loup	1
R. Leger, Fort-Coulonge	1
Nap. Rhéault, St-Luc	1
Nap. Bouchard, Lorrainville	1
Art. Chevrier, Cornwall	1
M. Dupuis, Bonfield	1
Ev. Sauvé, Vaudeuil	1
Jos. Lauzon, N.-D. de la Salette	1
J. A. Cadorette, D'Israéli	1
Albert Parent, Montréal	1
Ans. Chabot, Ste-Claire	1
O. Toussaint, St-Jean, P.Q.	1
Gaspard Pacaud, Windsor	1
D. Lacombe, Glen Robertson	1
A. Zippel, Chapleau	1
J. P. Lemieux, Cabano	1
H. Viau, Masson	1
Henry Auger, Hintonburg	1
J. Vaillancourt, St-Bernard de Dorch.	1
Alb. Cousineau, Orléans	1
L. P. Thériault, St-Modeste	1
J. S. Tétrault, Sherbrooke	1

Total..... 412

Taxe "per capita".

Prière à tous nos sociétaires de se souvenir que la taxe *per capita* de 1910 est payable en deux versements, les 15 février et 15 août de l'année, et est exigible dans les trente jours sous peine de suspension.

Les adresses des trésoriers de district sont les suivantes :

District d'Ottawa — Rév. P. S. Hudon, Rockland, Ont.

District de Québec—Dr. P. H. Bédard, 236 St-Jean, Québec.

District de Montréal—Dr. J. A. Duhamel, 1078 St-Denis, Montréal.

La taxe est de 25 cents par année pour le district d'Ottawa, 40 cents pour le district de Montréal, et 20 cents pour le district de Québec.

Age d'admission

Il arrive souvent que l'on nous demande des renseignements sur l'âge auquel un aspirant peut être admis dans l'Union St-Joseph du Canada.

Voici ce qu'il en est :

L'admission dans toutes les caisses est de 16 à 45 ans, les deux inclusivement. On entend par là ce qui suit : il faut avoir seize ans révolus pour entrer dans la société ; on peut entrer dans la société tant qu'on n'a pas encore quarante-six ans révolus.

Exemples : un jeune homme de 15 ans et 11 mois n'est pas admissible dans l'Union St-Joseph du Canada ; un homme de 45 ans et 11 mois est admissible dans la société.

Recettes et Déboursés de l'Exécutif

Semestre du 1er janvier au 30 juin 1910.

1er janvier :

Balance en mains du Trésorier.....	156.35
Balance nette à la Banque Nationale....	25,465.31
Balance nette à la Banque Royale.....	18,067.28

\$43,688.94

RECETTES :

30 juin :

Remises des Conseils et Bureaux.....	143,682.74
Dépôts des aspirants.....	6,074.30
Dépôts des aspirants refusés.....	1,139.97
Polices et certificats.....	191.00
Transferts.....	131.70
Loyers.....	3,134.98
Insignes.....	289.55
Bannières.....	6.74
Intérêts et coupons.....	10,965.07
A/c Prêt personnel.....	380.66
Remboursements divers.....	72.59

166,069.30

Total des recettes....

209,758.24

DÉBOURSÉS :

Audition.....	600.00
Bulletin.....	1,770.21
Bénéfices, Caisse Sociale.....	7,504.87
" autres Caisses.....	4,806.41
Bâtisse, entretien.....	3,368.15
Conseil de district d'Ottawa.....	224.74
" " de Québec.....	227.84
" " de Montréal.....	97.38
Commission.....	3,009.69
Décès : En versements.....	30,767.54
Entier, Caisse Sociale.....	9,139.61
" autres caisses.....	26,590.06
Décès d'épouses.....	5,212.50
Dixièmes de certificats.....	504.05

Divers :

Encadrage.....	3.50
Police de garantie.....	174.05
Divers.....	74.22
Remboursement de polices.....	1.50
Polices et certificats.....	145.10
Visites aux malades.....	6.00
Funérailles de M. St-Pierre.....	16.95
Ameublement.....	108.25
Bannières.....	206.74
Enregistrement.....	80.00
Boîte postale.....	12.00
Abonnement.....	3.00
Téléphone.....	29.50
Dépôt, Nouveau-Brunswick.....	5,000.00
Licence, ".....	1.00
Centin Collégial.....	264.90
Brochure.....	50

Examens.....	3,942.00
Frais de port.....	963.60
Invalidité.....	2,869.00
Impression et Papeterie.....	742.66
Insignes.....	836.80
Nécessaire de Bureaux.....	172.89
Prêts et débentures.....	54,166.78
Remboursements aux refusés.....	1,139.97
Salaires des employés.....	5,093.18
" organisateurs.....	4,182.19
" officiers.....	2,944.95
Honoraires, re Exécutif.....	278.00
" re Comité.....	276.00
Services légaux.....	151.65
Voyages re Assemblées.....	229.35
" re Organisation.....	3,514.72
Compte personnel.....	29.00

Total des déboursés....

\$181,483.00

30 juin :

Balance en mains du Trésorier.....	303.47
" nette, Banque Nationale.....	12,370.03
" " Banque Royale.....	15,601.74

\$28,275.24

\$209,758.24

(Signé) J. N. RATTEY,

(Signé) LASSALLE-GRAVELLE,

J. F. H. LAPERRIÈRE,

Comptable en Chef.

Auditeurs Supérieurs.

Bénéfices en Maladie

Indemnité Hebdomadaire	}	\$5.00 pour toutes les polices de la caisse C. D.
		\$5.00 pour les polices de \$1.500 et de \$3.000 de la caisse B. C.
		\$2.50 pour les polices de \$750 de la caisse B. C.
Durée de l'indemnité	}	15 semaines au plus, par 12 mois.
Conditions pour recevoir l'indemnité	}	1 ^o —Etre en règle avec la société.
		2 ^o —Etre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires.
		3 ^o —Faire par écrit une demande de bénéfices au conseil dont le membre relève, ou à l'Exécutif s'il n'y a pas de conseil dans l'endroit.
		4 ^o —Fournir un certificat de médecin au moins tous les 15 jours.
Observations importantes	}	1 ^o —La maladie d'un membre est supposée dater seulement du jour où il en donne avis à la société.
		2 ^o —Les sept premiers jours qui suivent la demande de bénéfices ne sont jamais payables.
		3 ^o —Un sociétaire perd ses droits aux bénéfices pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions.
		4 ^o —Les réclamations de bénéfices faites après une maladie ne sont pas valables.

Formules

Liste pour les Conseils et Bureaux.

- 1.—Demande d'admission.
- 2.—Examen médical de l'aspirant.
- 4.—Etat des paiements mensuels de bénéfices en maladie de chaque conseil.
- 5.—Rapport mensuel de perception.
- 8.—Reçu provisoire donné par l'agent à l'aspirant.
- 9.—Demande de transfert.
- 11.—Demande de bénéfices en maladie.
- 12.—Certificat de maladie délivré par le médecin.
- 16.—Avis de décès d'épouse.
- 17.—Avis de décès de membres.
- 21.—Nomenclature de membres suspendus.
- 23.—Rapport du mouvement des membres.
- 27.—Feuille de grand-livre.
- 29.—Demande de changement de bénéficiaire.
- 30.—Demande de changement de caisse.
- 31.—Demande de bénéfices en invalidité.
- 32.—Certificat médical d'invalidité.
- 33.—Cérémonial.
- 39.—Demande de réintégration.
- 40.—Certificat de maladie délivré par le Curé.
- 41.—Déclaration solennelle d'un membre malade.
- 49.—Pétition pour érection d'un conseil.
- 67.—Reçu conditionnel pour réintégration.
- 103.—Examen médical d'épouse.
- 111.—Certificat de santé pour admission après délai.
- 124.—Rapport re "Centin Collégial".

RECLAMATIONS.

Il y a des gens qui trouvent que l'Union St-Joseph du Canada ne paye pas assez vite les réclamations qui lui sont adressées pour les décès de membres ou d'épouses. Ces paiements s'effectueraient toujours rapidement si on fournissait infailliblement à la société ce qui suit :

1.—Dans le cas d'un décès de membre :—

- 1.—Une formule No 17.
- 2.—Une formule No 19.
- 3.—L'extrait de baptême.
- 4.—La police.
- 5.—Le testament.

2.—Dans le cas d'un décès d'épouse :—

- 1.—Une formule No 16.
- 2.—Une formule No 18.
- 3.—L'extrait de baptême.
- 4.—La police.

Quand quelques erreurs se sont glissées soit dans les noms et prénoms d'un sociétaire, soit dans l'âge donné lors de l'admission dans la société, soit dans toute formalité à remplir, il faut y obvier par des **déclarations solennelles.**

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Les sociétés mutuelles catholiques, au Canada et aux Etats-Unis, comptent 1,000,000 de membres.

x

Il y a dans les sociétés canadiennes-françaises 120,000 membres. Nous faisons ici abstraction des sociétés locales. Les compter serait atteindre le chiffre de 160,000 probablement.

x

La vie de tout homme doit valoir au moins \$1,000. Alors pourquoi ne pas l'assurer d'autant ?

x

La sagesse d'une action se juge d'après le bien qui en résulte. Aussi est-il permis de dire que les pères de la mutualité ont été très sages.

x

Celui qui dit : "Je n'ai pas les moyens financiers de tenir en vigueur une police d'assurance," devrait se souvenir que sa femme et ses enfants n'auront pas les moyens financiers de vivre lorsqu'il disparaîtra.

x

Le roi Edouard VII était assuré au montant de \$2,900,000. Pourquoi ne le serions-nous pas au montant de \$1,000 ?

x

Un proverbe chinois dit : "Nous pouvons être un siècle sans avoir besoin de soldats ; cependant ils doivent toujours être sur pieds." De même un homme peut être de nombreuses années sans avoir besoin de sa police d'assurance ; néanmoins il doit la maintenir en vigueur.

x

Depuis dix ans, les sociétés mutuelles ont progressé de 200 pour 100. Que seront-elles en 1920 ?

x

En 1900, l'Union St-Joseph du Canada ne comptait que 3,278 membres. Elle en a actuellement 24,000. En 1920, il est permis d'espérer qu'elle en aura plus de 50,000.

x

Lisez notre organe officiel, pour être au courant des affaires de la société.

x

Dites un bon mot en faveur de votre société chaque fois que l'occasion s'en présente.

RECRUTEMENT

Plan Avantageux pour les Conseils.

L'infusion constante de sang nouveau, telle est la condition *sine qua non* de la vitalité d'une société de secours mutuels.

Pénétrés de cette idée, les directeurs de l'Union St-Joseph du Canada ont toujours prêté une attention particulière au recrutement.

L'expérience leur a appris que pour être véritablement effectif, un plan de recrutement doit nécessiter, pour sa mise en opération, le concours actif et intéressé des Conseils et Bureaux de la Société.

En conséquence, ils ont étudié et adopté un plan qu'ils viennent soumettre aux diverses ramifications de l'Union St-Joseph du Canada.

Le voici :

Les Conseils locaux auront eux-mêmes la surveillance du recrutement dans leur localité respective. Ils recevront de l'Exécutif une commission généreuse pour chaque demande d'admission envoyée en bonne et due forme au bureau-chef. A l'aide de cette commission, ils rétribueront comme bon leur semblera le travail de l'agent. La balance leur restera et les mettra en mesure de se créer ou d'augmenter leur fonds spécial. Plus ils choisiront un homme actif et habile comme agent, plus aussi leur fonds spécial grossira. L'Exécutif tient à ce que les Conseils lui fassent parvenir au plus tôt les noms de leurs agents respectifs, car il importe que les formalités d'admission des aspirants soient bien connues de ces agents, et il importe aussi que l'Exécutif sache avec qui il doit compter.

Commission aux Conseils:—

Police de \$ 500 ou de \$ 750 — \$1.50 de commission ;

Police de \$1,000 ou de \$1,500 — \$2.00 de commission.

De plus, si les aspirants payent trois mois de contribution à leur entrée dans la Société, ou s'ils font deux paiements de contribution mensuelle après leur admission lorsque ces contributions seront dues, l'Exécutif accordera une autre commission de \$1.00 aux Conseils ayant fait rentrer ces sociétaires dans la Société. En d'autres termes, si un nouveau membre reste trois mois dans la Société, le Conseil recevra:—

Police de \$ 500 ou \$ 750 — \$2.50 de commission ;

Police de \$1,000 ou \$1,500 — \$3.00 de commission.

Conditions d'Admission:—

L'aspirant doit donner 1.—\$2.00 pour payer son examen médical ;
2.—au moins un mois de contribution.

L'agent doit remettre à l'aspirant un reçu pour le plein montant du dépôt.

Si l'aspirant est refusé ou refuse les conditions particulières que lui fait la Société, son argent lui est remboursé moins \$1.25.

Faveurs particulières:—

Chaque aspirant admis recevra gratuitement:—

- 1.—Sa police ;
- 2.—Son certificat ;
- 3.—Un Code ;
- 4.—Un insigne-bouton.

Dans le cas du paiement de quatre mois de contribution avec sa demande d'admission, le nouveau membre aura droit à un insigne-gala, valant \$1.00.

AUX PERCEPTEURS.

Les percepteurs des Bureaux de l'Union St-Joseph du Canada pourront se livrer au recrutement, aux mêmes conditions que les Conseils.

Il est bien entendu que si les officiers des Conseils ou les percepteurs, pour une raison ou pour une autre, ne se préoccupent pas de l'offre ci-dessus, l'Exécutif sera obligé d'entreprendre ce travail par l'entremise des organisateurs.

Les membres admis entre le 1er et le 15 du mois sont sujets à la clause 184 du Code, qui se lit comme suit : "La première contribution mensuelle est exigible pour le mois dans lequel l'aspirant est admis, si l'admission a eu lieu avant le 13 du dit mois, sinon, le premier jour du mois qui suivra l'acceptation de l'aspirant."

Pour Caisse E — commission \$1.00.

Bénéficiaires.

Il ne se passe pas de mois que nous n'ayons à déplorer, avec les parents des intéressés, la négligence de sociétaires qui décèdent sans testament ou sans avoir désigné clairement le bénéficiaire de leur police d'assurance. Il en résulte une foule d'inconvénients, voire même des procès entre les héritiers, qui diminuent considérablement le millier de piastres devant échoir soit à la veuve, soit aux enfants.

Il importe donc que tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada mettent bon ordre à leurs affaires et désignent clairement le ou les bénéficiaires de leur police.

Le droit leur est acquis de changer de bénéficiaires quand bon leur semble, avec cette seule restriction qu'une police donnée à une épouse, à des enfants ou à des pères et mères ne peut passer ensuite à des étrangers ou parents plus éloignés, sans le consentement du bénéficiaire dénommé. Il y a là ce qu'on appelle la classe privilégiée de bénéficiaires. Une fois entrée dans cette classe, une police ne peut en sortir qu'avec le consentement du bénéficiaire. N'empêche, cependant, qu'un sociétaire peut toujours transférer sa police de son père à sa femme, de sa femme à ses enfants et vice-versa.

Pour effectuer un changement de bénéficiaire, il suffit à un détenteur de police d'en faire la demande par écrit au Conseil Exécutif, sur la formule en usage à cet effet, et de payer à la Société un honoraire de cinquante centins.

Lorsqu'un sociétaire a constitué sa femme bénéficiaire de sa police, il ne doit pas oublier, si celle-ci meurt, de demander l'émission d'une nouvelle police payable soit à ses enfants, soit à sa seconde épouse. Autrement, advenue sa mort, la Société paiera aux héritiers légaux et ce pourra être au désavantage de plusieurs êtres chers au défunt.

La question se complique lorsqu'une femme désire léguer à son mari une police d'assurance. Si elle demeure dans la province de Québec, elle ne peut le faire par une simple désignation écrite. Il lui faut, par un testament olographe, constituer son mari bénéficiaire de sa police, puis léguer la dite police à ses héritiers testamentaires. Ceci est un moyen détourné pour atteindre le but que la loi de la province de Québec défend d'atteindre directement.

Au jour le jour.

FORT-WILLIAM.

Le "Prévoyant" du mois de juillet était sous presse, lorsque nous avons reçu le compte-rendu suivant d'une assemblée des Canadiens-français de Fort-William, sous les auspices de l'Union St-Joseph du Canada. C'est le 22 juin qu'a eu lieu cette assemblée. Le programme était tel qu'ici donné :

- 1.—Ouverture : Chant patriotique.
- 2.—Discours par le président, M. J. B. Roy.
- 3.—Chant : "O Canada".
- 4.—Discours par M. L. J. Bourdon, organisateur de l'Union St-Joseph du Canada.
- 5.—Chant.
- 6.—Discours par le Rév. Père Primeau, chapelain.
- 7.—Chant.
- 8.—Discours par M. C. Aubin, secrétaire.
- 9.—Autres discours, par les membres du conseil local.

La salle était remplie, et les discours ont créé beaucoup d'enthousiasme parmi les Canadiens-français de Fort-William.

M. J. B. Roy a démontré d'une façon parfaite que pour être un vrai Canadien-français et un bon catholique, il faut appartenir à l'Union St-Joseph du Canada. Il est certain qu'avant la fin de l'année, tous les bons Canadiens-français de Fort-William et de Port-Arthur seront enrôlés sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada.

Le discours de M. L. J. Bourdon a été apprécié de tous ses auditeurs. Il a démontré comment et pourquoi l'Union St-Joseph du Canada était de beaucoup supérieure aux autres et en train de devenir une des plus fortes sociétés du Canada.

Le Rév. Père Primeau a encouragé fortement ses auditeurs à travailler au bien de la Société, et a promis qu'il ferait tout en son pouvoir pour assister régulièrement aux assemblées.

L'assemblée s'est terminée par deux votes de remerciements :

Proposé par M. Charles Mathieu, secondé par M. Cusson : qu'un vote de remerciements soit présenté à M. L. J. Bourdon, pour le bien qu'il a fait durant son séjour à Fort-William. Adopté.

Proposé par M. M. C. Aubin, secondé par M. Jos. L'Espérance : qu'un vote de remerciements soit présenté au Rév. Père Primeau. Adopté.

Enfin, on termina par des chants, et tous sont retournés dans leurs foyers, enchantés de leur soirée.

HAILEYBURY

Haileybury est le siège du vicariat apostolique du Témiscamingue, dont Monseigneur E. A. Latulipe est l'évêque desservant. L'Union St-Joseph du Canada avait, jusqu'à

date récente, très peu de sociétaires à Haileybury, petite ville du Nipissing. M. l'organisateur L. J. Bourdon, grâce au concours actif de Mgr Latulipe et du Rév. M. Bourassa, a réussi à y former un conseil, dont l'installation a été faite dimanche le 31 juillet, par M. G. W. Séguin, président général.

Voici la liste des officiers :
Président, M. J. P. Beauvais ;



M. J. P. BEAUVAIS,
Président du Conseil de Haileybury.

1er vice-président, M. Wilfrid Séguin ; 2me vice-président, M. Wilfrid Charbonneau ; secrétaire, M. Alexandre Grenon ; trésorier, M. S. St-Louis ; receveur, M. Alexandre Grenon ; visiteurs de malades, MM. E. Sicard et J. Castonguay ; commissaire-ordonnateur, M. Jos. Ross ; censeurs, MM. God. Séguin, E. Santerre et A. Léveillé.

Inutile de dire que la cérémonie d'installation a été très imposante. Voici d'ailleurs le discours prononcé par M. G. W. Séguin, président général :

Messieurs,

Je n'ai pas voulu laisser à un autre le devoir, le plaisir, l'honneur de venir procéder à une installation de conseil à Haileybury.

C'est un devoir pour moi parce qu'à titre de Président général de l'Union St-Joseph du Canada, il faut que je connaisse tous les soldats de notre armée pacifique, comme tous les soldats doivent connaître le général qui, grâce à leur dévouement et à leur charité, a une tâche relativement facile à remplir.

C'est un plaisir parce qu'il est consolant, pour tout homme investi de la confiance d'une organisation, de se trouver au milieu des membres sur qui repose la vitalité de la dite organisation.

C'est un honneur parce que l'accueil sympathique et empressé qui m'est fait, accueil dont je suis personnellement très indigne, constitue un témoignage flatteur d'estime, de confiance et d'amitié.

Le devoir m'incombe d'abord, — et c'est un doux devoir pour moi, — de présenter à Sa Grandeur Monseigneur Latulipe le témoignage sincère du respect, de la reconnaissance, de la vénération de l'Union

St-Joseph du Canada. Dans sa personne, notre Société salue l'évêque selon le cœur de Dieu, le Canadien-français tout dévoué à sa nationalité, l'homme joignant aux qualités du cœur celles de l'esprit. Daigne Monseigneur accepter nos sincères remerciements pour sa sympathie toute paternelle envers notre Société. Toujours, notre ambition sera de rester digne de sa précieuse amitié.

Aux officiers et membres de l'Union St-Joseph du Canada de Haileybury, je souhaite de travailler dans la concorde et l'harmonie à étendre le règne de notre chère Société dans le Nipissing.

Étendre le règne de l'Union St-Joseph du Canada, c'est, en même temps, travailler pour l'Eglise catholique et pour la patrie canadienne française. En effet, notre Société se réclame, à juste titre, d'être catholique et canadienne-française. Elle n'ouvre ses rangs qu'aux catholiques pratiquants et qu'aux Canadiens-français. Dans les œuvres qu'elle accomplit et dans celles qu'elle patronise, elle s'inspire des conseils du clergé et des enseignements de l'Eglise. Dernièrement encore, elle en a donné une preuve évidente en refusant son patronage à un homme de profession accusé publiquement de pactiser avec la franc-maçonnerie. Quant à son patriotisme actif, qui pourrait en douter après son énergique coopération au succès du récent Congrès d'Education ?

D'autres sociétés peuvent offrir des polices d'assurances à des conditions aussi avantageuses que l'Union St-Joseph du Canada. Aucune ne peut offrir aux Canadiens-français un semblable moyen de ralliement pour défendre leur religion et leur nationalité. Or, voilà l'important.



M. ALEXANDRE GRENON,
Secrétaire du Conseil de Haileybury.

Faire de la mutualité une marchandise que les recruteurs colportent pour le compte du plus offrant, sans se soucier des principes de haute portée morale qui s'y rattachent, c'est piètre besogne, vraiment. Pourquoi oublier qu'un catholique qui entre dans le giron d'une société neutre se rend pratiquement coupable d'apostasie envers sa reli-

gion, et qu'un Canadien-français qui s'affilie à une société cosmopolite est traître à sa nationalité ? Pourtant, c'est la vérité. Il est incontestable que les sociétés dites neutres font une lutte sournoise à la religion catholique, et il est indubitable que les sociétés cosmopolites sont un gouffre pour la nationalité canadienne-française.

Compatriotes, ayez à cœur la conservation de votre religion, de votre langue, de vos traditions ! Aimez l'Union St-Joseph du Canada, et faites-la aimer ! A tous les points de vue, elle mérite votre encouragement, votre estime, votre admiration. Essentiellement charitable, elle a, depuis sa fondation, payé une somme totale de bénéfices de \$1,300,000. Ce chiffre n'est-il pas éloquent ? En voici d'autres : les veuves et les orphelins ont reçu de notre société \$675,000, les malades \$445,000, les invalides \$16,000, les veufs \$60,000. C'est aussi à cause de son ardent désir de faire le bien que la Société a fondé l'oeuvre du Centin Collégial, grâce à laquelle des orphelins de sociétaires défunts recevront, dans les collèges classiques, une instruction qui leur permettra, plus tard, d'être utiles à leur Religion et à leur Patrie. Cette oeuvre consiste dans la souscription volontaire, de la part de chaque membre, d'un centin par mois pour l'instruction de jeunes gens bien doués mais privés des ressources nécessaires pour acquérir le pain de l'intelligence. En septembre prochain, nous serons en mesure, grâce aux fonds déjà perçus, de mettre trois orphelins au collège.

Faut-il rappeler ici que l'Union St-Joseph du Canada reçoit du clergé un appui chaleureux qui l'honore hautement ? Evêques et prêtres reconnaissent en elle un facteur puissant du relèvement social, moral et religieux. Ils ont raison. Qu'ils comptent sur nous comme nous comptons sur eux. Préserver de la contamination la foi de nos compatriotes, telle est notre première ambition. Les attacher solidement à leur nationalité, voilà notre seconde ambition, qui, je l'ose dire, est digne de l'autre puisqu'elle est son complément.

Sur la terre ontarienne, la lutte pour la conservation de notre religion et de notre nationalité ne fait que commencer. La Société St-Joseph nous donnera l'union, et l'union nous donnera la victoire !

ST-EDOUARD DE MONTREAL

C'est par erreur que, dans notre dernier numéro, nous avons mentionné M. le Dr Bigonnesse comme médecin-examineur du conseil de St-Edouard de Montréal.

C'est M. le Dr J. A. Rousse qui est le médecin attitré de ce conseil.

Nous le prions de vouloir bien nous pardonner l'erreur commise.

ST-DAMIEN DE BRANDON

De "La Presse" de Montréal, en date du 16 juillet :

Encore un nouveau conseil local de grande importance que l'Union St-Joseph du Canada compte à St-Damien de Brandon, dans le comté de Berthier.

C'est dimanche, le 10 juillet dernier, que M. E. A. B. Ladouceur, président du conseil de district de Montréal, s'est rendu dans ce beau village, encadré de verdoyantes montagnes, pour présider la cérémonie d'installation.

M. Ladouceur en a profité pour faire connaître à la population de cette partie de son district ce qu'est l'Union St-Joseph du Canada.

Le Rév. J. B. Desrosiers, curé de l'endroit, a, durant la grand-messe, annoncé le passage de M. Ladouceur dans sa paroisse, et il a appuyé sur le but de sa visite. Tous les fidèles ont été priés, par M. le curé, de rester à la porte de l'église, après la messe, pour y écouter M. Ladouceur. Ce dernier a vivement intéressé plusieurs centaines d'auditeurs, hommes, femmes et enfants, en vantant les bienfaits de la mutualité. Il a, durant près d'une heure, tenu son auditoire suspendu à ses lèvres, en faisant l'histoire de l'Union St-Joseph du Canada, la considérant aux différents points de vue de la bonne administration, des solides garanties de ses polices et des sentiments de patriotisme et de religion qui président à la mise en vigueur de sa constitution.

Les auditeurs ont été enchantés de cet important discours, et tous se sont dispersés après de vigoureux applaudissements.

Les membres et les officiers du nouveau conseil se sont alors transportés dans la salle où M. Ladouceur installa le conseil, dont voici les officiers :

Chapelain, Rév. J. B. Desrosiers, curé ; président, Sigefroid Comtois ; 1er vice-président, Joseph Comtois ; 2me vice-président, Edouard Frappier ; secrétaire, Albert Breault ; trésorier, Joachim Robert ; recev., Damien Comtois ; visiteurs de malades, Téléphore Turenne et Ildège Duperrault ; censeurs, Médéric Favreau, Roméo Tellier et Narcisse Marin ; commissaire-ordonnateur, Georges Dugas.

L'Union St-Joseph du Canada a raison d'être fière de sa marche toujours ascendante vers le progrès, et le district de Montréal contribue largement au succès commun de l'œuvre.

ST-SAUVEUR DE QUEBEC.

Le conseil de St-Sauveur de Québec n° 141 mérite nos félicitations pour l'heureuse initiative qu'il a prise de souscrire la somme de cinq piastres pour le Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, ce qui lui donne le privilège d'envoyer deux délégués au Congrès. MM. Gaud Drolet, 1er vice-président, et

J. B. Dussault, receveur, ont été choisis pour représenter le conseil dans cette circonstance.

C'est aussi avec plaisir que nous apprenons que le conseil de St-Sauveur a fait répandre une circulaire annonçant le Centin Collégial et donnant, sur cette oeuvre, des explications très claires.

* * *

N.-D. DES LAURENTIDES

L'installation d'un nouveau conseil de l'Union St-Joseph du Canada, à Notre-Dame des Laurentides, a eu lieu dimanche le 31 juillet. Immédiatement après la messe, 47 membres se réunissaient dans la salle de l'école pour la cérémonie. Il y a deux mois, la Société ne comptait que 17 membres dans la paroisse.

L'inspecteur général C. S. O. Boudreault, accompagné de MM. Chas Mailly, président du conseil de district de Québec, Dr J. H. Bédard, trésorier, et Albert Boulet, secrétaire, étaient présents. Et le digne curé, M. Godbout, qui avait bien voulu prêter son concours le plus chaleureux aux zélés fondateurs de ce conseil, avait bien voulu rehausser cette fête de sa présence.

L'inspecteur général a procédé à l'installation, aidé des officiers déjà mentionnés. Les officiers suivants avaient été élus à une réunion du conseil tenue antérieurement :

Président, Elzéar Auclair ; 1er vice-président, Ulric Bédard ; 2me vice-président, Jos. P. Réhaume ; secrétaire, Alex. Bédard ; receveur, Eudore Poulin ; trésorier, Nap. Villeneuve ; censeurs, Roméo Verret, Emile Turgeon et Alphonse Verret ; visiteurs, Euclide Bédard et Joseph Lafrance ; commissaire-ordonnateur, Arthur Beaulieu ; chapelain, Rév. Chas A. Godbout.

L'inspecteur général Boudreault a fait le premier discours. Il s'attache d'abord à élucider les devoirs des officiers locaux et insiste sur l'importance qu'il y a pour les sociétés de faire chacun leur part de

travail. Il explique les lois régissant les bénéfiques en maladie et donne des instructions détaillées sur ce sujet.

Ensuite, il démontre les progrès et le développement prodigieux de l'Union St-Joseph du Canada. De petite société diocésaine qu'elle était il y a quelques années, l'Union St-Joseph du Canada a marché à pas de géant, au point qu'aujourd'hui elle est devenue l'une des plus importantes organisations mutuelles du pays. Son capital augmente constamment, le chiffre de ses affaires annuelles dépasse actuellement \$400,000, et le bilan des derniers six mois dénote une ère de progrès des plus encourageante. \$70,000 placés à la réserve durant cette période, cela démontre une administration économique et clairvoyante.

M. Boudreault discute longuement la situation financière de la Société, ses avantages et son développement actuel. Il termine son intéressant discours en invitant les Canadiens-français à se grouper sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada et à pratiquer la tempérance. Suivre ces préceptes, c'est faire œuvre de bons citoyens.

MM. Ch Mailly, le Dr Bédard et A. Boulet prononcèrent également de jolis discours, qui furent fort applaudis.

Le conseil de Notre-Dame des Laurentides est destiné à devenir très important. Nul doute que d'ici à quelque temps, il ne s'augmente encore d'une vingtaine de membres. Ses fondateurs méritent les félicitations de tous.

Il a été décidé, à cette assemblée, que les réunions auraient lieu les premier et troisième dimanches de chaque mois.

* * *

VALLEYFIELD

Nos sincères félicitations à M. Joseph Gauthier, président du conseil de Valleyfield, qui a été nommé par acclamation commissaire des écoles de la paroisse de Ste-Cécile de Valleyfield.

Renseignements utiles

Nous voulons renseigner nos membres sur quelques points importants, afin de leur éviter des désagréments et prévenir les délais occasionnés par l'ignorance de certains détails, de certaines formalités à remplir dans les cas de réclamations pour bénéfiques en maladie, bénéfiques de décès et autres.

Extrait de Baptême. — Avez-vous produit et fait enregistrer votre extrait de baptême au bureau principal? Sinon, il est de votre intérêt de le faire sans délai. Vous devez l'adresser à nos bureaux sous enveloppe cachetée, avec votre adresse, et dès que nous aurons vérifié votre âge, nous nous empresserons de vous le retourner. La plupart des compagnies d'assurance et des sociétés mutuelles exigent la production de l'extrait de baptême lors de l'inscription de l'assuré. L'Union St-Joseph ne fait cette condition obligatoire qu'alors que l'aspirant est âgé de 40 ans. Néanmoins, il est très désirable, dans l'intérêt du membre lui-même comme dans l'intérêt de l'administration, que l'extrait de baptême soit produit dès l'admission ou aussitôt que faire se pourra. La preuve d'âge doit être donnée, et il est préférable pour toutes les parties concernées que cette preuve soit faite avant le décès du membre. L'âge étant vérifié, c'est pour les héritiers une formalité de moins à remplir lors du décès d'un membre, et, par conséquent, un délai d'évité dans le règlement.

Bénéfices en maladie. — Nous attirons de nouveau l'attention des membres sur l'importance majeure qu'il y a pour eux de payer leurs cotisations mensuelles le ou avant le premier jour de chaque mois. Le paiement des bénéfiques en maladie sera retardé d'autant de jours de délai qu'on en a apporté au paiement de ladite cotisation. Il y a, de plus, certaines formalités à remplir. Le membre malade doit faire sa demande de bénéfiques à son percepteur ou receveur sur la formule régulière (No 11). Il doit faire remplir par son médecin la formule (No 12) de certificat médical. Si ce certificat est satisfaisant, le paiement des bénéfiques, tel qu'y pourvoit la constitution, datera de sept jours après la date de la demande, les sept premiers jours de maladie n'étant pas payables.

Réclamations payées en juillet

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
1089	Isidore Larocque	37825	M. Bourgeault ..	\$ 1,000.00	21 avril	7 juil.	Sturgeon Falls
1097	M.-Lse Brisebois	16515	J. Aimé Leroux ..	100.00	21 "	7 "	Plantagenet
1108	Fidèle Durand ..	36989	E. Heneault ..	500.00	28 mai.	7 "	St-Jean de Matha
1115	J. Henri Racette	35382	Delina Fiset	500.00	15 "	7 "	St-Augustin
1116	Raoul Dumesnil.	33723	Chas Dumesnil ..	1,500.00	20 "	28 "	Coteau Stn
1129	Marie Ouellette.	37544	T. Deschênes ...	100.00	2 juin.	14 "	St-J. de Dieu
1131	Alphonsine Lachance	35992	Chs Latulippe ...	100.00	9 "	14 "	Sorel
1132	M.-Lse Papineau	26833	Uldéric Grenier.	100.00	13 "	7 "	Viauville
1133	Jos. Bégin	6759	Olympe Lévesque	1,500.00	22 mai.	7 "	Montréal
1135	Rose Fortier	1802	Léonard Fortier.	50.00	19 juin.	14 "	Ottawa
1138	William Beauchamp	10057	Dme Veuve Beauchamp	1,000.00	22 "	14 "	Buckingham
1142	J. Bte Samson	629	Joséphine Samson	1,000.00	20 "	28 "	Ottawa
1094	Arsène Dumont.	28158	Norbert, Adéline et Antoinette ..	1,500.00	26 avril	28 "	Batiscan

STATISTIQUES INTERESSANTES.

Les chiffres contenus dans le tableau ci-dessous sont empruntés aux rapports officiels des Sociétés de secours mutuels. Ils prouvent que l'Union St-Joseph du Canada, encore très jeune, est pleine de vie et peut subir une comparaison avantageuse avec ses sœurs plus âgées.

	Alliance Nationale	Union St.-J.-Baptiste d'Amérique	Artisans Canadiens-Français	Chevaliers de Colomb	Forestiers Catholiques	Forestiers Canadiens	Forestiers Indépendants	C.M.B.A. (Canadienne)	Amis Choisis (Canadiens)	Royal Arcanum	Association Canado-Américaine	Union St-Joseph du Canada
Année de fondation..	1893	1900	1877	1882	1883	1879	1874	1880	1887	1877	1897	1895 ⁽¹⁾
Effectif au 1er janvier 1910.....	20,346	23,155	35,324	74,509	137,479	73,985	233,030	21,302	35,437	242,928	13,373	23,269
Moyenne d'âge.....		36.6	36.	37.	37.5		41.5		40.	44.3	33.9	32.
Moyenne de décès par 1000.....	7.69	7.	6.6	6.4	9.08	6.20	8.8	11.45	7.51	13.1	7.2	6.44
Administration : Coût per capita.....	\$1.23	\$1.04	\$1.42	\$0.90	\$0.67	\$0.70	\$0.99	\$1.24	\$0.89	\$0.79	\$1.18	\$2.52 ⁽²⁾
Membres admis en 1909.....	2,089	6,611	3,075	8,356	10,148	7,369	18,516	1,304	5,327	17,731	3,804	3,229
Surplus par \$1,000.. Assurance en force au 1er janv. 1910..	\$55.47	\$37.39	\$44.85	\$38.17	\$14.73	\$45.66	\$60.07	\$16.74	\$26.18	\$13.77	\$2.48	\$27.51
Actif net au 1er janv. 1910.....	\$18,100,375	\$8,648,575	\$30,437,450	\$77,452,000	\$141,820,500	\$74,161,000	\$239,241,845	\$27,086,000	\$32,991,998	\$493,306,530	\$10,923,950	\$19,445,740
Bénéfices depuis l'organisation.....	1,004,048	323,274	1,365,348	2,956,389	2,090,357	3,386,783	14,371,593	453,365	863,794	6,796,211	27,193	535,032
Revenus en 1909....	312,840	181,601	583,785	1,079,070	1,657,300	1,002,348	5,157,523	460,491	466,939	8,676,244	123,621	400,500
Déboursés en 1909. Succursales au 1er janvier 1910.....	203,938	107,370	396,890	725,473	1,422,524	704,346	3,414,854	386,629	405,683	7,845,210	126,315	315,593
	299	282	416	1,400	1,620	1,060	4,950	470	613	1,953	215	529

- (1) L'Union St-Joseph du Canada a été fondée en 1863, mais n'a été, durant plus de 30 ans, qu'une société locale faisant affaire à Ottawa. Ce n'est qu'en 1895 qu'elle a été réorganisée et qu'elle a étendu son champ d'action.
- (2) Les dépenses d'administration de l'Union St-Joseph du Canada ne sont pas plus élevées que celles des autres sociétés. Seulement, le chiffre total des dépenses comprend l'argent alloué au maintien des succursales, tandis que dans les autres sociétés les succursales se maintiennent au moyen d'un prélevé spécial. La dépense per capita de l'Union St-Joseph du Canada tomberait à \$1.42 si l'on ne tenait compte que de l'administration centrale.

REMERCIEMENTS.

Plantagenet, 10 juillet — J'ai reçu votre chèque de \$100 et vous en fais mille remerciements. Veuillez insérer dans le "Prévoyant" que je suis très satisfait de la promptitude apportée par l'Union St-Joseph du Canada au règlement de cette réclamation et que j'encouragerai tous mes amis à appartenir à cette société.
J. AIMÉ LEROUX.

Cabano, 30 juin. — Je dois dire que je reçois mes paiements régulièrement de la Société. Je ne sais comment témoigner ma gratitude à l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle l'on me fait mes versements mensuels. Je recommande vivement cette Société aux familles canadiennes.

PHILOMÈNE DESJARDINS.

Hull, 16 juillet. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie, soit \$75.00. Veuillez être assez bon de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.
EMILE ST-ARNAUD.

Sturgeon Falls, 20 juillet. — Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la diligence avec laquelle vous m'avez fait remise de l'indemnité qui me revenait par suite du décès de mon regretté époux, Isidore Larocque, savoir le montant de mille piastres, qui m'ont été payées il y a quelques jours.

MÉA LAROCQUE.

Buckingham, 19 juillet. — Veuillez accepter mes remerciements les plus sincères pour la promptitude que vous avez apportée à régler ma réclamation après le décès de mon époux, William Beauchamp, membre du conseil local de Buckingham. En effet, moins de 15 jours après l'envoi des pièces nécessaires, je recevais le chèque de \$1,000.00, montant de la police.

C'est surtout quand le malheur nous frappe que l'on comprend bien l'importance qu'il y a d'appartenir à ces sociétés de secours mutuels, parmi lesquelles l'Union St-Joseph du Canada occupe certainement la première place. Sans doute, cela n'amoindrit pas notre malheur, mais du moins, grâce à la prévoyance de mon époux bien-aimé, qui s'était fait un devoir de s'enrôler dans votre belle société, mes enfants et moi pourrions vivre à l'abri du besoin.

Veuillez croire que je ne manquerai pas en toute occasion de dire tout le bien que je pense de l'Union St-Joseph du Canada et du zèle de ses officiers à remplir leur devoir.

Dame Veuve DÉLIA BEAUCHAMP.

St-Romain, 19 juillet. — Je viens m'acquiescer d'un devoir bien doux pour moi, bien qu'un peu tardivement, à cause d'une absence prolongée que j'ai dû faire aussitôt rétabli. Mieux vaut tard que jamais !

Car je tiens à remercier bien cordialement les administrateurs de notre belle Société de la promptitude qu'ils apportent à régler toutes réclamations. J'ai été bien éprouvé l'hiver dernier, et c'est dans ces épreuves que l'on comprend toute l'importance qu'il y a d'appartenir à une société de secours mutuels, surtout à l'Union St-Joseph du Canada. J'ai touché quinze semaines de bénéfices en maladie, et vous en remercie de nouveau, car sans cela ma

famille aurait été dans le besoin.

Veuillez faire insérer cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant", pour le plus grand bien de notre belle Société.
DAMASE ROY.

St-André Avellin, 22 juillet. — Je ne saurais assez vous remercier de la générosité avec laquelle vous avez agi envers moi. Je viens de recevoir le reste des soixante-quinze piastres qui m'étaient dues pour mes quinze semaines de maladie, et m'empresse de vous offrir mes remerciements.

Je ne saurais trop recommander au public l'honnêteté et la générosité de l'Union St-Joseph du Canada. Soyez persuadé que je ferai tout mon possible pour vous procurer de nouveaux membres. Ce serait un moyen de vous prouver ma reconnaissance tout en rendant service à mes amis. Je suis certain que si tous connaissaient les avantages de notre belle société, aucun ne refuserait d'y appartenir. Je recommande donc à tous les Canadiens de s'affiler à cette société de bienfaisance.

Soyez certain que vous trouverez toujours en moi un serviteur fidèle et dévoué.
ADRIEN PROULX.

Avis aux membres.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement ; il lui faut aussi les numéros des polices.

AVIS

Ottawa, 15 août 1910.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de septembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.				CLASSE ORDINAIRE.	
AGE	\$750.	\$1500.	\$3,000	Honoraires d'Admission, \$2.00.	
16	63	1 25	2 30	Quel que soit le montant du Bon.	
17	64	1 27	2 34	Les sommes payées pour les bénéfices ci-dessous sont déduites du Bon.	
18	65	1 29	2 38	BENEFICES.	
19	66	1 31	2 42	En maladie:	
20	67	1 33	2 46	Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine, 15 semaines par année.	
21	68	1 35	2 50	En invalidité:	
22	69	1 37	2 55	Police de \$750, \$300; police de \$1,500, \$600; police de \$3,000, \$1,200 comptant, déduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final.	
23	70	1 40	2 60	Au décès de l'épouse:	
24	72	1 43	2 66	Police de \$750, \$50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$100 pour frais funéraires.	
25	73	1 46	2 72	A 65 ans révolus:	
26	75	1 50	2 80	Police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement complet de la balance due.	
27	77	1 54	2 88	Au décès:	
28	79	1 58	2 96	Police de \$750, \$50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$100 pour frais funéraires.	
29	82	1 63	3 06	Et pour police de \$750, \$2.50; polices de \$1,500 et de \$3,000, \$5.00 par semaine jusqu'à paiement entier de la balance due.	
30	84	1 68	3 16	On 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.	
31	87	1 74	3 28	Au décès dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.	
32	90	1 80	3 40		
33	93	1 85	3 50		
34	95	1 90	3 60		
35	98	1 96	3 72		
36	1 01	2 02	3 84		
37	1 04	2 08	3 96		
38	1 07	2 14	4 08		
39	1 10	2 20	4 20		
40	1 14	2 27	4 34		
41	1 18	2 35	4 50		
42	1 23	2 45	4 70		
43	1 28	2 55	4 90		
44	1 33	2 65	5 10		
45	1 38	2 75	5 30		

Contributions mensuelles.			CLASSE ORDINAIRE.	
AGE	\$750.	\$1500.	Les Deux Sexes Admis	
16	65	1 10	Honoraires d'Admission, \$2.00.	
17	66	1 12	Quel que soit le montant du Bon.	
18	67	1 14	BENEFICES.	
19	68	1 16	A 65 ans révolus:	
20	69	1 18	Police de \$750.00, \$50.00 par année pendant 15 ans.	
21	70	1 20	Police de \$750.00, \$50.00 par année pendant 15 ans.	
22	71	1 22	Au décès:	
23	72	1 24	Police de \$750.00, \$50.00 pour frais funéraires et \$50.00 par année jusqu'à paiement entier du Bon.	
24	73	1 26	Police de \$1,500.00, \$100.00 pour frais funéraires et \$100.00 par année jusqu'à paiement entier du Bon.	
25	74	1 28	ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.	
26	75	1 30	Dans le cas de conversion 5 p.c. seront ajoutés au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de dix ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.	
27	76	1 32		
28	78	1 36		
29	80	1 40		
30	82	1 44		
31	84	1 48		
32	87	1 53		
33	90	1 58		
34	93	1 63		
35	96	1 68		
36	1 00	1 74		
37	1 05	1 80		
38	1 10	1 86		
39	1 15	1 92		
40	1 20	2 00		
41	1 25	2 08		
42	1 35	2 16		
43	1 45	2 25		
44	1 55	2 35		
45	1 65	2 45		

Recrutement.

Le plan actuel de recrutement de l'Union St-Joseph du Canada ne semble pas compris partout.

Le voici, en aussi peu de mots que possible:

1 L'Exécutif accorde une commission de \$3.00 aux Conseils locaux pour chaque aspirant qu'ils font admettre et qui paye trois mois de contribution.

2 Les Conseils rétribuent eux-mêmes les agents qu'ils ont choisis pour faire du recrutement; ils leur paient ce qu'ils veulent.

3 Où il n'y a pas de conseils, les percepteurs de la société sont de droit agents aux mêmes conditions que les conseils.

4 Les organisateurs de la société nomment, en divers endroits, des agents qui reçoivent la même commission que les conseils et les percepteurs.

5 Le recrutement ne doit pas s'opérer autrement que par l'entremise des conseils, des percepteurs et des agents nommés et reconnus.

N.B.— A remarquer que la contribution mensuelle d'un aspirant doit être déterminée d'après son anniversaire le plus près de la date de son admission dans la société.

Prêts et Débentures de l'Union St-Joseph du Canada.

Debentures Cameron	\$ 5,369 55
Pret Masson	20,194 62
Debentures St-Gregoire Thaumaturge	9,900 00
Pret Rapide de l'Original	2,000 00
Debentures Lachine	5,000 00
Debentures Grand'Mere	8,839 85
Debentures St-Laurent	5,237 03
Municipalite Scolaire de Mattawa	3,000 00
Debentures Ste-Cunegonde	10,696 54
Debentures Montreal-Ouest	9,600 00
Debentures Scolaires St-Edouard	3,376 20
Pret Ste-Veronique de Turgeon	500 00
Debentures Riviere St-Pierre	17,655 33
Pret Bon Pasteur	25,000 00
Debentures Valleyfield	5,451 26
Debentures Villeray	4,463 03
Prets Canton Hincks	1,739 30
Debentures Masson	1,488 47
Commission Scolaire de l'Ascension	800 00
Debentures Fraserville	15,155 31
Debentures Scolaires de Maisonneuve	27,536 45
Debentures d'Ottawa	25,584 88
Debentures Scolaires, Clarence Creek	837 60
Debentures Scolaires de Wright	700 00
Debentures Scolaires Cote Visitation	10,952 53
Debentures de la Ville de Farnham	26,319 93
Debentures Scolaires, Parc Amherst	11,147 39
Debentures, Canton Marchand	4,203 33
Debentures, Ville St-Paul	24,186 82
Debentures, DeLorimier	28,000 00
Debentures, Village St-Joseph de Beauce	11,833 37
Debentures, Ville Emard	63,460 54
Ecoles de Hull	10,000 00
Debentures, L'Assomption	4,800 00
Debentures Scolaires, Pointe aux Trembles	19,000 00
Total	\$418,819

LA CAISSE DOUAIRIERE C

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.					HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.	
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Quel que soit le montant de la police.	
16 à	\$ c	\$ c	\$ c	\$ c		
19	48	85	1 23	1 60		
20	48	86	1 24	1 62		
21	49	88	1 27	1 66		
22	50	90	1 30	1 70		
23	51	92	1 33	1 74		
24	52	94	1 36	1 78		
25	54	98	1 42	1 86		
26	56	1 02	1 48	1 94		
27	58	1 06	1 54	2 02		
28	60	1 10	1 60	2 10		
29	62	1 14	1 66	2 18		
30	64	1 18	1 72	2 26		
31	66	1 22	1 78	2 34		
32	68	1 26	1 84	2 42		
33	70	1 30	1 90	2 50		
34	73	1 35	1 98	2 60		
35	75	1 40	2 05	2 70		
36	78	1 46	2 14	2 82		
37	82	1 54	2 26	2 98		
38	85	1 60	2 35	3 10		
39	88	1 66	2 44	3 22		
40	91	1 72	2 53	3 34		
41	95	1 80	2 65	3 50		
42	98	1 86	2 74	3 62		
43	1 02	1 94	2 86	3 78		
44	1 08	2 06	3 04	4 02		
45	1 15	2 20	3 25	4 30		

Bénéfices.

En invalidité:
La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:
Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:
Le montant de la police: ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.

CAISSE DOUAIRIERE C, et CAISSE DE SECOURS REUNIES

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.					HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.	
Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Quel que soit le montant de la police.	
16 à	\$ c	\$ c	\$ c	\$ c		
19	98	1 35	1 73	2 10		
20	98	1 36	1 74	2 12		
21	99	1 38	1 77	2 16		
22	1 00	1 40	1 80	2 20		
23	1 01	1 42	1 83	2 24		
24	1 02	1 44	1 86	2 28		
25	1 04	1 48	1 92	2 36		
26	1 06	1 52	1 98	2 44		
27	1 08	1 56	2 04	2 52		
28	1 10	1 60	2 10	2 60		
29	1 12	1 64	2 16	2 68		
30	1 14	1 68	2 22	2 76		
31	1 16	1 72	2 28	2 84		
32	1 18	1 76	2 34	2 92		
33	1 20	1 80	2 40	3 00		
34	1 23	1 85	2 48	3 10		
35	1 25	1 90	2 55	3 20		
36	1 28	1 96	2 64	3 32		
37	1 32	2 04	2 76	3 48		
38	1 35	2 10	2 85	3 60		
39	1 38	2 16	2 94	3 72		
40	1 46	2 27	3 08	3 89		
41	1 50	2 35	3 20	4 05		
42	1 53	2 41	3 29	4 17		
43	1 57	2 49	3 41	4 33		
44	1 63	2 61	3 59	4 57		
45	1 80	2 85	3 90	4 95		

Bénéfices.

En maladie:
\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse:
\$75.00.

En invalidité:
La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans:
Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès:
Le montant de la police: ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BENEFICES.

En maladie: \$5.00 par semaine, 15 semaines chaque année.

Au décès de l'épouse: \$75.00.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE	Contribut. mensuelles
16 à 39 ans, les deux inclusivement	50 centins.
40 à 45	55 centins.

LA CAISSE DOUAIRIERE E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

AGE.	Contributions mensuelles.		HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.
	\$100	\$200	
16 à 23 ans, les deux inclusivement	15	25	Assurance payable au décès seulement. Admission de 16 à 45 ans, les deux inclusivement.
24 à 29 do do	20	30	
30 à 34 do do	25	35	
35 à 39 do do	30	40	
40 à 45 do do	35	50	

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations.
Les aspirants de 40 ans et plus doivent la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.
Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin que son épouse est en bonne santé.